



UNE EQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE

Dr Yves GILLET, psychiatre
Mme Laetitia WANNY, cadre de santé

Les thérapeutes

Les thérapeutes familiaux sont des professionnels de santé, psychiatre, infirmiers, travailleurs sociaux.

Ils sont formés à la thérapie familiale dans des instituts de formation agréés et leur travail est supervisé.

- Dr Yves GILLET, Psychiatre
- Anne HELLER, Assistante sociale
- Sonia LEDRAA, Infirmière



OU PRENDRE CONTACT ?

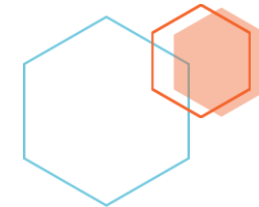
CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE
6, rue des Imprimeurs
57220 BOULAY MOSELLE
☎ 03 87 79 35 09



CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE
1, Rue de l'Hôtel de ville
57380 FAULQUEMONT
☎ 03 87 29 29 60



UNITE DE THERAPIE FAMILIALE





QU'EST-CE QU'UNE THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE ?

La thérapie familiale systémique est une technique spécifique qui a pour but de **favoriser les échanges entre les membres d'une famille**.

Elle permet au membre de la famille :

- de dépasser une situation de crise,
- de tenir compte des personnes souffrantes et aidantes au sein d'une même famille,
- d'évoluer ensemble vers un fonctionnement différent,
- de trouver de nouveaux équilibres.

La thérapie familiale systémique tient compte des événements et de l'histoire de vie du groupe.

Les séances permettent le dialogue entre les membres de la famille entre eux et avec le thérapeute.

Elle aide à comprendre et à travailler autour des difficultés rencontrées par la famille.



QUAND CONSULTER ?

- Lorsqu'une difficulté relationnelle ou psychique chez un ou plusieurs membres d'une même famille perturbe les relations,
- Lorsqu'un couple souffre de sa relation et cherche à y remédier.



COMMENT EST PRISE EN COMPTE VOTRE DEMANDE ?

Un premier contact téléphonique est établi. Ce premier contact donne lieu à une fiche de renseignements qui permet :

- d'orienter la thérapie,
- de définir les personnes présentes au premier rendez-vous,
- de fixer un rendez-vous.



LES SEANCES

Elles se déroulent en co-thérapie, ainsi deux thérapeutes sont présents.

Elles sont mensuelles et ont une durée d'1h30.

Le nombre de séance de thérapie familiale n'est pas fixé à l'avance. La fin d'une thérapie se décide d'un commun accord entre la famille et les thérapeutes.

Faisant partie d'un établissement public, les soins sont pris en charge par la sécurité sociale.



- Thérapie familiale et psychiatrie
J. MIERMONT - 2ème édition – DOIN
2010
- <http://www.psycom75.org>



DES QUESTIONS

D'une manière générale, si vous rencontrez une difficulté au cours de votre prise en charge, nous vous recommandons de vous adresser au personnel soignant que vous rencontrez afin de trouver une solution adaptée à votre demande.

Si vous souhaitez avoir **accès à votre dossier médical**, il vous appartient d'en faire la démarche en adressant un courrier à Monsieur le directeur à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier


5 rue du Général de Gaulle

57790 LORQUIN

direction@ch-lorquin.fr

ou

A la personne chargée des relations
avec les usagers

 03.87.23.16.04